

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 35

Armées.

SERVICE DES ESSENCES

*Rapporteur spécial* : M. Antoine COURRIÈRE

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, *vice-présidents* ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 41), 395 (tome II) et in-8° 42.

Sénat : 39 (1968-1969).

Lois de finances. — Armées - Essences.

Mesdames, Messieurs,

La mission du Service des Essences est de satisfaire les besoins en carburants des Armées et d'assurer le stockage des produits destinés à la mobilisation.

La distribution en temps de paix est assurée à l'aide d'un volant de produits permettant de pallier les aléas de l'exploitation et de maintenir la permanence du service.

L'entretien des stocks de mobilisation conduit à un stockage permanent en fonction des impératifs militaires.

Pour des raisons de rentabilité, les établissements du Service sont répartis en deux catégories :

— les dépôts actifs qui constituent le réseau de distribution et qui peuvent, de surplus, être conduits à gérer des stocks de mobilisation ;

— les dépôts passifs qui n'entretiennent que des stocks destinés à la mobilisation.

Le budget annexe du Service est alimenté en recettes, d'une part, par le produit des cessions de carburants, d'ingrédients et de matériels divers aux Armées et accessoirement à divers services publics, d'autre part, par des subventions imputées sur le budget des Armées au titre des études et recherches ainsi qu'au titre des dépenses de premier établissement.

L'examen du budget proposé pour 1969 conduit à étudier successivement :

— la situation générale actuelle du Service sur le plan financier ;

— le budget prévu des recettes et dépenses d'exploitation ;

— le budget prévu des recettes et dépenses en capital.

## I. — Situation générale du Service.

La gestion du Service des Essences en 1967 s'est traduite par un excédent des dépenses sur les recettes d'un montant de 13.389.887 F, alors que les gestions antérieures de 1965 et 1966 avaient accusé des excédents de recettes.

Le solde débiteur de la gestion de 1967 a fait l'objet d'un prélèvement d'égal montant sur le fonds de réserve du Service.

Du fait de ce prélèvement, le solde du fonds de réserve au 31 décembre 1967 était sensiblement inférieur à celui de fin 1966 tout en restant à un niveau satisfaisant.

Le solde du fonds d'amortissement n'a pas subi de variation notable.

En définitive, malgré l'excédent des dépenses, la situation financière du Service était satisfaisante en fin 1967 ; il en était de même pour le niveau des stocks de carburants détenus par le Service.

Les pronostics actuels de la gestion 1968 conduisent à prévoir, en fin d'année, un léger excédent de recettes de l'ordre de 12.000 F et, par conséquent, une situation stable, malgré l'augmentation des charges de dépenses de personnels et des charges sociales imposées par la crise de mai-juin 1968.

Par contre, en 1969, la réduction de l'activité militaire, particulièrement sur le plan de l'entraînement aérien, consécutive à une compression des crédits de fonctionnement alloués aux Armées sur le titre III du budget militaire en 1969, entraînera une diminution sensible des cessions de carburants et produits annexes par le Service des Essences.

Sur le plan de ses activités internes, il est prévu, en 1969, la prise en charge par le Service des Essences de l'exploitation du dépôt allemand de Sarrebourg ainsi que l'ouverture d'un nouveau dépôt « Essence Air » à la base de Châteaudun.

De ces considérations, il résulte que le projet de budget pour 1969 fait apparaître une sensible réduction des recettes et dépenses

d'exploitation et une légère majoration des dépenses en capital de premier établissement, soit (en millions de francs) :

	1968	1969	DIFFERENCES
Première section :			
Exploitation .....	578,5	522,2	— 56,3
Deuxième section :			
Etudes et recherches.....	0,5	0,1	— 0,4
Troisième section :			
Dépenses de premier établissement .....	24	32	+ 8
Totaux .....	603	554,3	— 48,7

Ce sont les variations ainsi survenues dans les diverses sections qui vont être examinées.

\*  
\* \*

## II. — Recettes et dépenses d'exploitation.

L'évolution des recettes ainsi que celle des dépenses prévues pour 1969 à la Section I sera successivement évoquée.

### A. — EVOLUTION DES RECETTES

Le montant des recettes prévues en 1969 au titre de l'exploitation est sensiblement inférieur à celui du budget de 1968, soit (en millions de francs) :

	PREVISIONS pour 1969.	BUDGET de 1968.	DIFFERENCES
Cessions de carburants.....	500,3	559,4	— 59,1
Cessions de matériels, essence.....	16,2	13,4	+ 2,8
Recettes accessoires.....	4	4	»
Remboursement par le budget général des dépenses faites au titre des dotations de matériels essences des unités militaires (camions-citernes, etc.) .....	1,7	1,7	»
Totaux .....	522,2	578,5	— 56,3

Par rapport à 1968, les variations dans les cessions de carburants sont les suivantes (en millions de francs) :

	1968	1969	DIFFERENCES
	(Prévisions.)	(Prévisions.)	
Forces terrestres.....	115,8	107	— 8,8
Gendarmerie .....	24,4	24,2	— 0,2
Armée de l'Air.....	318,2	265,8	— 52,4
Marine .....	29,2	36,1	+ 6,9
Direction technique des Armements terrestres .....	3,3	3,6	+ 0,3
Direction technique des Constructions aéronautiques.....	35,2	33,2	— 2
Direction technique des Constructions navales.....	3,7	3,8	+ 0,1
Direction des Poudres.....	0,6	0,6	»
Autres parties prenantes.....	29	26	— 3
<b>Totaux .....</b>	<b>559,4</b>	<b>500,3</b>	<b>— 59,1</b>

La réduction de l'activité logistique du S. E. A. serait donc de l'ordre de 10 % en 1969.

Il est ainsi prévu que les quantités de carburants susceptibles d'être cédées diminueront de 1.390.000 mètres cubes en 1968 à 1.337.000 mètres cubes en 1969, cette réduction étant liée, ainsi qu'il a été dit, à une moins grande activité militaire l'année prochaine, particulièrement au sein de l'Armée de l'Air.

Il est constaté également une diminution sensible des cessions faites aux autres administrations publiques (Secrétariat général à l'Aviation civile en particulier).

Sur le plan du prix des cessions, les divers carburants subissent une péréquation entre eux ; les variations prévues entre 1968 et 1969 sont d'ailleurs faibles, soit les prix de cession péréqués suivants (en francs hectolitre) :

	1967	1968		PRIX PREVISIONNELS appliqués pour l'établissement du budget.		
		2 <sup>e</sup> semestre.	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 juillet. let.	Du 1 <sup>er</sup> août.	1967.	1968.
Essence auto.....	88,82	86,83	90,49	89,58	89,91	
Essence auto 100/130...	96,51	93,46	93,31	97,49	97,58	
Carburacteur T. R. O...	25,46	24,94	26,74	26,24	26,43	

La diminution du prix de cession, au cours des premiers mois de 1968, a résulté de la pondération des prix des derniers achats avec ceux, moins élevés, des prix des années précédentes, pondération qui n'était pas appliquée auparavant.

Au contraire, à partir du 1<sup>er</sup> août 1968, les prix sont en nette augmentation, du fait :

- des hausses intervenues dans les fournitures des raffineries ;
- de l'application à l'essence auto militaire de la taxe de 2 F instituée au moment des événements du Moyen-Orient et qui n'était appliquée qu'à l'essence auto du secteur civil ;
- de l'augmentation des traitements et salaires de l'exploitation.

Pour l'essence auto, les prix pratiqués du fait de l'incidence des taxes atteignent, en définitive, presque ceux du secteur civil.

Cette taxation de l'essence destinée au fonctionnement même des Armées peut paraître anormale, l'Etat se payant en quelque sorte à lui-même des impôts.

On n'y trouve pas d'autre explication que celle d'éviter des fraudes entre les secteurs militaire et privé.

Ce sont les carburants pour réacteurs qui représentent le plus gros volume des cessions, soit en 1968 :

Essence auto.....	238.581 mètres cubes (17,2 %).
Essence avion.....	125.520 — — ( 9 %).
Carburacteur .....	1.026.515 — — (73,8 %).

## B. — EVOLUTION DES DÉPENSES

Les variations de dépenses entre 1968 et 1969 se répartissent ainsi (en millions de francs) :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés en 1968.	PREVISIONS 1969.	DIFFERENCES
Personnels .....	37,5	47,8	+ 10,3
Achats de carburants et droits de douane.	508,4	437,5	— 70,9
Dépenses de fonctionnement et d'exploitation .....	19	21,7	+ 2,7
Amortissements des immobilisations.....	7	7	»
Charges sociales .....	6,6	8,2	+ 1,6
<b>Totaux .....</b>	<b>578,5</b>	<b>522,2</b>	<b>— 56,3</b>

Les variations de dépenses ont pour origine les mesures suivantes (en millions de francs) :

— les revalorisations des rémunérations de la fonction publique, des salaires et des charges sociales (application en année pleine des mesures prises en 1968 et revalorisation prévues en 1969).....	+ 11,5
— la création d'emplois nouveaux nécessités par l'ouverture de nouveaux dépôts et des transferts.....	+ 0,9
— les incidences de la transformation de divers emplois et de l'amélioration de la pyramide des grades des officiers .....	+ 0,3
— une augmentation des frais d'exploitation.....	+ 0,9
— un ajustement de la dotation afférente aux achats de carburants en liaison avec les réductions d'activité des armées prévues en 1969.....	— 63,9
<b>Total .....</b>	<b>— 56,3</b>

Les effectifs budgétaires du Service au 31 décembre 1969 s'élèveront à 2.261 personnes, contre 2.253 au 31 décembre 1968, soit :

	EFFECTIFS prévus au 31 décembre 1968.	VARIATIONS prévues en 1969.
<i>Personnels militaires.</i>		
Ingénieurs des Essences.....	44	— 2
Ingénieurs de travaux et Officiers techniciens.	156	»
Officiers d'administration.....	35	»
Officiers P. D. L.....	16	»
Agents techniques.....	152	+ 1
Personnels détachés.....	12	»
<i>Personnels civils.</i>		
Personnels titulaires.....	421	»
Agents sous contrat.....	71	+ 1
Ouvriers .....	1.346	+ 8
<b>Totaux .....</b>	<b>2.253</b>	<b>+ 8</b>

La création de 8 emplois d'ouvrier a pour but de permettre l'exploitation du nouveau dépôt d'essence-air de Châteaudun.

Dans le cadre de ces effectifs, 10 emplois d'ingénieur de travaux ont été transformés en emplois d'officier technicien ; d'autre part, 50 emplois d'agent de bureau ont été transformés en emplois d'agent administratif et de commis.

Comme les autres années, le Service éprouve des difficultés dans le recrutement des ingénieurs de travaux et des agents techniques.

D'autre part, les nombreuses vacances dans les postes de fonctionnaires titulaires sont comblées en partie, jusqu'à présent, par des auxiliaires en cours de titularisation.

Les ingénieurs militaires des Essences n'ont pu bénéficier des mesures statutaires prises en faveur des ingénieurs des anciens corps appartenant à la Délégation ministérielle pour l'Armement ; il en est de même des ingénieurs de travaux qui avaient jusqu'à présent les mêmes avantages que leurs camarades des Directions techniques de l'Armement, et en particulier de la Direction des Poudres.

Cependant, les modifications apportées à la hiérarchie des grades sont de nature à donner à ces personnels une compensation.

Les ingénieurs bénéficieront également des nouveaux taux de la prime de qualification attribués aux officiers des armes bénéficiaires de diplômes ou de qualifications techniques.

\*  
\* \*

### III. — Recettes et dépenses en capital.

Les dépenses en capital concernent distinctement les études et recherches (section II du budget) et les dépenses de premier établissement (section III du projet de budget).

#### 1° *Etudes et recherches.*

Les études et recherches portent à la fois sur les matériels nouveaux de distribution et de transport ainsi que sur les définitions des carburants à employer par les Armées.

Le financement de ces études est assuré par un prélèvement sur le fonds de réserve de même montant que les dépenses, soit les prévisions suivantes (en millions de francs) :

	1968	1969	DIFFERENCES
Autorisations de programme.....	0,5	0,2	— 0,3
Crédits de paiement.....	0,5	0,1	— 0,4

Pour 1969, les études et recherches seront donc très réduites.

*2° Dépenses de premier établissement.*

Ces opérations présentent :

— soit un caractère industriel en vue du fonctionnement du Service ; le financement est alors assuré par des prélèvements sur le fonds d'amortissement du Service ;

— soit un caractère extra-industriel en vue de développer l'équipement militaire destiné à permettre la distribution des carburants au sein des unités ; le financement est assuré par une subvention du budget général (chapitre 99-10 de la Section commune du budget des Armées).

Les prévisions de dépenses sont les suivantes pour 1969 (en millions de francs) :

	1968	1969 (prévisions).	DIFFERENCES
<i>Autorisations de programme.</i>			
Dépenses à caractère industriel.....	30	24,8	— 5,2
Dépenses à caractère extra-industriel.....	2	5	+ 3
<b>Totaux .....</b>	<b>32</b>	<b>29,8</b>	<b>— 2,2</b>
<i>Crédits de paiement.</i>			
Dépenses à caractère industriel.....	22	27	+ 5
Dépenses à caractère extra-industriel.....	2	5	+ 3
<b>Totaux .....</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>+ 8</b>

Les équipements à caractère industriel concernent l'entretien et le renouvellement du parc automobile (8,3 millions de francs), l'entretien de l'infrastructure (10 millions de francs), ainsi que l'entretien du pétrolier *Verdon* acheté pour assurer les besoins du Centre d'expérimentation du Pacifique (1 million de francs).

Les équipements à caractère militaire et extra-industriel concernent la réserve des matériels opérationnels (2,9 millions) et l'achat de matériels d'équipement des unités de l'Armée de Terre (2 millions).

Les crédits de paiement sont également en majoration du fait de la nécessité de couvrir les paiements résultant des programmes antérieurs.

\*  
\* \*

En définitive, le projet de budget annexe du Service des Essences ne présente donc pas de modification de structure par rapport à l'année dernière ; il reflète toutefois les restrictions apportées à l'activité des Armées en 1969, qui entraîneront une consommation moins importante de carburants.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'approbation du Sénat le projet de budget annexe du Service des Essences pour 1969.